

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.135

L'An Deux Mille Deux, le 30 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

23 SEPTEMBRE 2002

DATE D'AFFICHAGE

23 SEPTEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
Mme CROUE représentée par Mme DACOSTA
Melle ISENDICK représentée par Mme COURTIN
Melle LABEYRIE représentée par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Melle BARRAUD-DUCHERON, M. FAVRE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 31

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DE LA FACADE DE VERTHAMON A PONTAILLAC
APPROBATION ET SIGNATURE DES MARCHES

VOTE : 1 ABSTENTION
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Dans le cadre de la mise en valeur de la frange littorale et plus particulièrement du secteur de Pontaillac dit " Façade de Verthamon", la Ville de ROYAN va procéder au réaménagement complet de cette zone.

La section concernée par ce projet se situe sur l'avenue de Pontaillac, dans la partie comprise entre la limite de la commune de Vaux sur Mer et le boulevard de la Côte d'Argent, au niveau du mini golf.

Ce programme a été établi en étroite collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France, le cabinet d'architecte-urbaniste AUDINET et les Services Techniques de la Ville de ROYAN.

Les travaux comprennent notamment l'élargissement des trottoirs, par la création d'un "encorbellement" tout le long du parapet existant, permettant ainsi la réalisation d'une promenade piétonne, en platelage bois, et d'une piste cyclable.

D'autre part, l'ensemble des voies, trottoirs et zones de stationnement sera complètement reconstruit et revêtu. La totalité de l'éclairage public, des espaces verts, du mobilier urbain, de la signalisation verticale et des marquages routiers a également été repensée et sera remplacée.

De plus, en ce qui concerne la réduction et le traitement des substances polluantes (eaux pluviales), les Services Techniques ont envisagé la création de bassins de stockage ou de rétention avec une régulation des débits, dans le milieu naturel.

Enfin, dans le but de mieux "marquer" les différentes zones de cet aménagement, deux giratoires seront créés aux extrémités de ce projet, l'un au niveau du carrefour des rues Louise et de Paris, le second à l'intersection des voies Clémence Isaure et Côte d'Argent.

Ce programme a fait l'objet d'une concertation en avril 2001, dont le bilan a été présenté en séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2001.

Compte-tenu des différentes observations, un nouveau projet a été mis à disposition du public et soumis à enquête publique, du 14 mai 2002 au 14 juin 2002. Les conclusions du Commissaire Enquêteur ont été rendues en juillet 2002. Elles ont permis, d'une part d'arrêter les grands principes de l'aménagement, et d'autre part d'élaborer le dossier de consultation d'entreprises comprenant 10 lots distincts :

- Lot 1 : Réseaux et ouvrage
- Lot 2 : Terrassement et VRD
- Lot 3 : Fondations spéciales
- Lot 4 : Génie civil
- Lot 5 : Espaces Verts
- Lot 6 : Eclairage Public
- Lot 7 : Serrurerie
- Lot 8 : Platelage bois
- Lot 9 : Peinture et marquages routiers
- Lot 10 : Signalisation verticale

Une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert (cf. Article 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) a été lancée le 18 juillet 2002, la remise des offres étant fixée au 06 septembre 2002. La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le 09 septembre 2002, puis le 17 septembre 2002 et a décidé de retenir :

- Lot 1 : Groupement d'entreprises DAVID-EUROVIA-ROUSSEAU/MAGNE-ROTRACO**
pour un montant de : 631 923.49 Euros TTC
- Lot 2 : Groupement d'entreprises DAVID-EUROVIA-ROUSSEAU/MAGNE-ROTRACO**
pour un montant de : 934 523.04 Euros TTC
- Lot 3 : Entreprise SOLTECHNIC**
pour un montant de : 156 524.91 Euros TTC
- Lot 4 : Entreprise PITEL**
pour un montant de : 867 649.14 Euros TTC
- Lot 5 : Entreprise BONNIN**
pour un montant de : 129 135.62 Euros TTC
- Lot 6 : Groupement d'entreprises C.E.E.-LACOMBE RESEAUX (mandataire C.E.E.),** pour un montant de : 262 336.62 Euros TTC
- Lot 7 : Entreprise ALUMINOX**
pour un montant de : 496 184.52 Euros TTC
- Lot 8 : Entreprise A.M.R.**
pour un montant de : 110 665.17 Euros TTC
- Lot 9 : Entreprise SIGNAROUTE**
pour un montant de : 38 128.48 Euros TTC
- Lot 10 : Entreprise S.E.S.**
pour un montant de : 37 607.08 Euros TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le bilan de la concertation en date du 24 septembre 2001,
- VU le dossier d'enquête publique mis à disposition du public du 14 mai au 14 juin 2002,

- VU le Dossier de Consultation d'Entreprises établi par les Services Techniques
- Vu l'avis favorable de la Commission de Travaux et d'Urbanisme du 04 juillet 2002,
- VU le choix de la Commission d'Ouverture des Plis
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques pour "l'Aménagement de la Façade de Verthamon à Pontaillac", conformément aux articles 33 ainsi que 58 à 60 du Code des Marchés Publics,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec :

- Lot 1 : Groupement d'entreprises DAVID-EUROVIA-ROUSSEAU/MAGNE-ROTRACO**
pour un montant de : 631 923.49 Euros TTC
- Lot 2 : Groupement d'entreprises DAVID-EUROVIA-ROUSSEAU/MAGNE-ROTRACO**
pour un montant de : 934 523.04 Euros TTC
- Lot 3 : Entreprise SOLTECHNIC**
pour un montant de : 156 524.91 Euros TTC
- Lot 4 : Entreprise PITEL**
pour un montant de : 867 649.14 Euros TTC
- Lot 5 : Entreprise BONNIN**
pour un montant de : 129 135.62 Euros TTC
- Lot 6 : Groupement d'entreprises C.E.E.-LACOMBE RESEAUX (mandataire C.E.E.),** pour un montant de : 262 336.62 Euros TTC
- Lot 7 : Entreprise ALUMINOX**
pour un montant de : 496 184.52 Euros TTC
- Lot 8 : Entreprise A.M.R.**
pour un montant de : 110 665.17 Euros TTC
- Lot 9 : Entreprise SIGNAROUTE**
pour un montant de : 38 128.48 Euros TTC
- Lot 10 : Entreprise S.E.S.**
pour un montant de : 37 607.08 Euros TTC

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 octobre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS